

Pretoria, le 17 avril 2020

## Brèves agricoles d'Afrique Australe - n°5/2020

### Faits saillants

#### Afrique du Sud

- COVID-19 – Difficile mise en place des aides agricoles
- COVID-19 – Les exportations de vin partiellement autorisées

#### Botswana

- COVID-19 – Les exportations de viande bovine affectées par la crise

### COVID-19 – Afrique australe

Des mesures de restriction sont mises en place dans l'ensemble des pays de la région. L'Afrique du Sud a décidé de prolonger le confinement de deux semaines jusqu'au 30 avril 2020. Les pays de la SADC (South African Development Community) se sont accordés le 6 avril dernier sur des orientations communes pour la gestion du fret routier et des échanges de marchandises entre les pays de la région.

#### Chiffres d'évolution de l'épidémie au 15 avril 2020 :

Afrique du Sud : 2506 cas détectés, 34 décès

Malawi : 16 cas détectés, 2 décès

Zambie : 48 cas détectés, 2 décès

Angola : 19 cas détectés, 2 décès

Mozambique : 29 cas détectés, 0 décès

Zimbabwe : 23 cas détectés, 3 décès

### AFRIQUE DU SUD

#### ❖ [COVID-19] – Les aides agricoles se mettent en place difficilement.

[Les syndicats de fermiers soulignent des difficultés dans la mise en oeuvre des aides aux petits agriculteurs.](#) Les demandes d'aides sont ouvertes du 8 au 22 avril, mais seules 176 demandes auraient été enregistrées au 13 avril. Les syndicats agricoles soulignent qu'en raison du confinement les petits fermiers ne peuvent se déplacer pour déposer la demande et que les exigences administratives (fermage d'au moins 5 ans ou pleine propriété de la terre) sont trop fortes.

*Source :* [www.farmersweekly.co.za](http://www.farmersweekly.co.za)

#### ❖ [COVID-19] - Les exportations de vin partiellement autorisées

Durant le confinement le transport et la vente d'alcool sont interdits sur tout le territoire sud-africain. Cette disposition interdisait de facto les exportations de vin, qui représentent la moitié de la production viticole sud-africaine. Le secteur viticole sud-africain a donc fait part de ses difficultés au gouvernement sud-africain qui a autorisé la reprise partielle des exportations tout en confirmant l'interdiction du transport et de la vente pour le marché intérieur. Mais [seuls les vins déjà dans les ports et prêts à être expédiés pourraient être exportés.](#)

*Source :* [www.businesslive.co.za](http://www.businesslive.co.za)

❖ [COVID-19] – **La production d'ormeaux en difficultés**

Les fermes aquacoles spécialisées dans l'élevage d'ormeaux sont fragilisées par la baisse des marchés asiatiques. Alors que le secteur se relevait de difficultés dues à des algues rouges toxiques, la moindre demande asiatique constitue un nouveau défi pour les plus petites fermes du secteur. Un des principaux acteurs sud-africains du secteur, Abagold, a déjà cessé l'achat d'ormeaux auprès de ses fermiers sous-traitants.

Source : [www.farmersweekly.co.za](http://www.farmersweekly.co.za)

❖ [COVID-19] - **L'activité des épiceries informelles autorisée**

Au début du confinement, une incertitude régnait sur l'ouverture des échoppes informelles de ventes alimentaires ainsi que de fruits et légumes, qui restait autorisée dans certaines municipalités, interdite dans d'autres. Le gouvernement a confirmé que ces boutiques informelles pouvaient rester en activité sous réserve de demander une autorisation aux municipalités. Dans les « townships », ces échoppes représentent près de 70 % des ventes alimentaires.

Source : [www.farmersweekly.co.za](http://www.farmersweekly.co.za)

❖ [COVID-19] – **Premiers cas dans une boulangerie industrielle de Tigers Brands**

En raison de cas de COVID-19 parmi ses salariés de sa boulangerie industrielle située près de Durban, Tigers Bands a décidé de la fermeture temporaire de cette unité. Le nombre d'employés touchés n'a pas été précisé.

Source : [www.businesslive.co.za](http://www.businesslive.co.za)

❖ **La production de myrtilles bat des records**

En 2019/2020, l'industrie de la myrtille sud-africaine a augmenté ses exportations de 50 %. Le chiffre d'affaires à l'exportation est passé de 115 millions de rands (6 millions d'€) en 2013 à 1 milliard de rands en 2019 (52 millions d'€). Les exportations représentent 70 % de la production de myrtilles sud-africaine.

Source : [www.farmersweekly.co.za](http://www.farmersweekly.co.za)

**BOTSWANA**

avec l'appui de l'Ambassade de France à Gaborone

❖ [COVID-19] – **Les exportations de viande bovine affectées par la crise**

Avec le confinement et la fermeture des frontières, les exportations de viande bovine du Botswana vers l'Afrique du Sud seront fortement affectées selon Thomas Harvey, chef de la section Agribusiness à ABSA. De plus la consommation interne déclinera avec l'arrêt des activités touristiques et des événements festifs. La filière bovine devra se restructurer et trouver de nouveaux marchés.

Source : [www.farmersweekly.co.za](http://www.farmersweekly.co.za)

**NAMIBIE**

avec l'appui de l'Ambassade de France à Windhoek

❖ [COVID-19] – **Boom des ventes d'alcool à la sauvette malgré l'interdiction des ventes**

La rue Eveline, qui présente probablement la plus forte concentration de « shebeens » (bars) au kilomètre carré à Windhoek, est l'un des endroits où l'on vend de l'alcool au marché noir pour étancher la soif des citoyens qui ne peuvent se passer d'un verre de leur boisson préférée, comme la célèbre Windhoek Lager - qu'il y ait ou non un dispositif de confinement. Malgré le verrouillage dû au Covid-19 et l'interdiction de la vente d'alcool, des entreprises vendent par des moyens détournés. Des

propriétaires de « shebeen » ont créé des groupes WhatsApp par le biais desquels ils vendent également de l'alcool à des prix exorbitants . De nombreuses personnes ont été condamnées à des amendes allant de 2 000 à 4 000 dollars namibiens par la police pour avoir vendu de l'alcool après que l'état d'urgence interdisant la vente d'alcool ait été déclaré pendant cette période, car tous les points de vente ne sont pas autorisés à faire du commerce car l'alcool fait partie des produits déclarés non essentiels.

Source : <https://neweralive.na/>

#### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique de l'Afrique Australe.



#### Clause de non-responsabilité

Le Service Economique Régional de Pretoria s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



**Auteur :** Service Economique Régional de Pretoria

**Adresse :** Ambassade de France en Afrique du Sud

**Rédigées par :** Michel Lévêque

**Revues par :** Bertrand Furno